

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 21/06/2016 portant création de la mention Activités physiques pour tous du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 05/04/2018,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance	
BP4ALP180089	Monsieur	BALDIN	Eric
BP4ALP180090	Monsieur	BRAHIMI	Alban
BP4ALP180091	Madame	CELSE	Marine
BP4ALP180092	Monsieur	DA SILVA	Vincent
BP4ALP180093	Monsieur	DAKIKE	Mohamed
BP4ALP180094	Madame	D'ARGENT	Typhaine
BP4ALP180095	Madame	DEBAIGT	Caroline
BP4ALP180096	Madame	HAMELIN	Gaëlle
BP4ALP180097	Monsieur	HOAREAU	Dimitri
BP4ALP180098	Madame	LAFARGUE	Camille
BP4ALP180099	Monsieur	LAFFITAU	Frédéric
BP4ALP180100	Monsieur	LAFITTE- TROUQUE	Grégory
BP4ALP180101	Madame	LOISEAUX	Jessie
BP4ALP180086	Monsieur	MERI	Swann
BP4ALP180102	Monsieur	MEUNIER	Aurélien
BP4ALP180103	Madame	PEJEAN	Margaux
BP4ALP180104	Madame	RADJATI	Maïssa
BP4ALP180105	Monsieur	RICHARDSON	Jérémy
BP4ALP180106	Monsieur	RUBAN	Raphaël
BP4ALP180107	Monsieur	SEKAI	Ali

Article 2.- Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 05/04/2018
 Nouvelle-Aquitaine
 Cheffe du pôle formation et certification

Anne DANIERE-MOREAU